

-----  
**Département  
du Doubs**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
025-200068070-20251215-143-25-DE

Accusé certifié exécutoire  
Réception par le préfet : 19/12/2025

**N° 143/25**

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 08 décembre 2025
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) 22 décembre 2025

**Objet de la délibération :**

Assainissement collectif : Achat d'une parcelle de la commune de Cléron pour la construction d'une STEP

Nombre de membres	
- En exercice :	97
- Présents titulaires	55
- Absent(e)s :	
• Dont suppléé(e)s	3
• Dont représenté(e)s	12
• Excusé(e)s :	11
• Non excusé(e)s :	16
- Votants	70
- Ne participe pas au vote	

Résultat du vote	
- Pour :	70
- Contre :	0
- Abstention :	0

**Extrait du Registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire de la Communauté de  
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)**

**SEANCE DU 15 DECEMBRE 2025**

L'an deux mil vingt-cinq,  
Le quinze décembre,

Le conseil de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni dans la salle de convivialité de la Mairie de Scey-Maisières, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de décembre.

**Présent(e)s Mesdames et Messieurs les membres en exercice.**

**Procuration** Joel BOLE à Vincent MARGUET, Estelle BOURNEZ à Franck COLLINET, Laurence BREUILLOT à Jean-Claude STADELMANN, Vanessa DORDOR à Sandrine CLADY, Christophe FAIVRE-PIERRET à Nathalie LAURENT, Catherine GRANDJACQUET à Marie-Pierre GRANDJEAN, Maxime GROSHENRY à Philippe BOUQUET, Thierry MAIRE DU POSET à Jean-Pierre CUNCHON, Chantal MARAUX à Sarah FAIVRE, Joëlle MAURICE à Christian MESNIER, Gérard MOUGIN à Jean-Claude GRENIER, Nathalie VAN DE WOESTYNE à Christophe GARNIER

**Suppléé(e)s** Didier LAITHIER à Marie-Christine ROBERT, Pierre MAIRE par Bernard LEFEBVRE, Florence PAUL par Claude MARESCHAL

**Excusé(e)** Guillaume AYMONIN, Jean-Marc CARGNINO, Félix CHOPARD, Louis DAUDEY, Bernadette FAILLENET, Christophe FAIVRE, Danièle FIETIER, Elisabeth JACQUES, Nathalie KOWAL-BONDY, James PROUTEAU, Laetitia ROGNON

**Absent(e)s** Henri BARBET, Jean-Michel BELPOIS, Christine BREUILLOT, Michel DEBRAY, Cyrielle DELISLE, Maryse FAILLENET, Pascal GOSSE, Florian GRILLON, Martine LANDRY, Sylvie LHERITIER, Romuald MAUGAIN, Jacques MAURICE, Pascal PERCIER, Jean-Louis POGLIANO, Patrick TELES, Marie-Christine VERNEREY

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Laurent BROCARD a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.



La commune de Cléron avait initié un projet de construction de station d'épuration et des réseaux d'assainissement collectif sur le hameau de Nahin, afin de raccorder les habitants du secteur à l'assainissement collectif. Cette solution avait été envisagée afin de répondre à la Déclaration d'Utilité Public délivré par la Préfecture du Doubs du captage d'eau potable de Nahin exploité par le SIEHL.

La CCLL a repris le dossier à la suite du transfert de compétence et les travaux seront lancés en début d'année 2026. Pour cela une partie de la parcelle n°ZB 0031 (environ 150m²), propriété de la commune, où sera implantée la station doit être achetée par la CCLL.

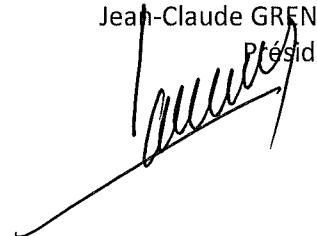
La commune a donné un accord de principe par délibération du 23/10/2025 afin de réaliser un plan de bornage pour déterminer l'emprise ( $m^2$ ) exacte de la station d'épuration et le découpage de la parcelle. Cette cession se fera à l'euro symbolique et les frais de notaire seront à la charge de la CCLL.

Après avoir délibéré, l'assemblée communautaire décide à l'unanimité :

- D'autoriser la réalisation du bornage de l'emprise au sol de la station d'épuration à la charge de Communauté de communes Loue Lison ;
- D'autoriser le Président à acquérir à l'euro symbolique une partie de la parcelle n° ZB 0031 (environ 150 $m^2$ ) et de signer toutes les formalités administratives qui en découlent ;
- De prendre en charge les frais de notaire de l'acte de vente.

Fait et délibéré en séance, le 15.12.2025

Pour Extrait conforme,  
Jean-Claude GRENIER  
Président



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20251215-143-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2025